

Obtenir un logement

1) *Your choice homes* est un partenariat entre la municipalité de Newcastle (*Newcastle City Council*), *Your Homes Newcastle* et les associations de logement. Nous pouvons vous aider à trouver votre nouveau logement à Newcastle.

2) Toute personne âgée de plus de 16 ans peut s'inscrire à *Your choice homes*. Vous n'êtes pas obligé(e) de vivre à Newcastle et le type de logement dans lequel vous vivez n'a pas d'importance.

3) Si vous êtes intéressé(e), vous devez demander un dossier de candidature par téléphone ou venir le chercher en personne. Consultez la section *Your choice homes* du site Internet pour plus de renseignements sur les endroits où vous pouvez obtenir votre dossier.

4) Après que vous ayez postulé, nous enregistrons votre inscription dans les cinq jours ouvrables. Nous vous écrivons pour vous faire savoir que vous êtes inscrit(e). Nous vous communiquerons un numéro d'enregistrement que vous utiliserez afin de faire des offres pour des propriétés.

5) Nous vérifions les informations que vous nous communiquez afin de nous assurer que vous êtes éligible pour *Your choice homes*. Nous devons vérifier qui vous êtes et si vous remplissez les critères requis pour obtenir un logement.

6) Si nous décidons que vous n'êtes pas éligible, vous ne pouvez pas faire d'offre pour un logement. Nous vous écrivons afin de vous communiquer les raisons pour lesquelles nous pensons que vous ne remplissez pas les critères requis et quelles solutions vous sont offertes.

7) Si vous estimez que vous devez déménager immédiatement, faites-le nous savoir quand vous postulez. Nous pourrions peut-être traiter votre cas en priorité et vous fournir un logement.

8) Les annonces pour les logements sont publiées chaque mardi dans l'*Evening Chronicle* et sur des affiches dans nos agences immobilières, les bureaux responsables des logements et d'autres endroits. Nous vous indiquerons le nombre de chambres, le loyer et toute autre spécificité de la propriété.

9) Dans certains cas, une propriété peut être sujette à des conditions spéciales, par exemple elle peut convenir ou non à des enfants ou à des animaux domestiques. Vous devez vérifier que vous convenez à la propriété.

10) Si vous êtes intéressé(e) par une propriété, vous devez faire une offre. Vous pouvez faire jusqu'à trois offres par semaine. Vous pouvez faire une offre jusqu'à midi le lundi suivant.

French

11) Vous pouvez faire une offre de différentes manières. Par exemple, vous pouvez nous contacter par téléphone ou appeler l'agence immobilière.

12) Nous vous ferons savoir dans les six jours si votre offre est acceptée. Si elle ne l'est pas, veuillez essayer à nouveau.

13) Si une propriété vous est proposée, vous pourrez la visiter avant de décider si vous la prenez ou non. Si elle vous plait, nous fixerons une date pour la signature du contrat de location et l'emménagement. Si vous décidez que la propriété ne vous convient pas, vous n'êtes pas obligé(e) de la prendre.

14) Si une des décisions que nous prenons ne vous convient pas, vous pouvez faire appel. Nous examinerons alors votre cas.

15) Si vous avez besoin d'aide au cours d'une des étapes du processus, ne vous inquiétez pas. Nous sommes là pour vous aider.

16) Par exemple, si vous avez moins de 18 ans ou avez besoin d'assistance, un membre du personnel chargé du conseil et du soutien (*Pathways Advice and Support worker*) ou un membre de notre équipe *Inline* vous apportera un soutien et vous aidera à vous installer dans votre nouveau logement.

17) Si vous avez besoin d'un interprète ou d'informations en Braille en gros caractères, nous pouvons également vous aider.